Paris, le 4 Avril 2012

"Rendre le sport émancipateur"

Réponse du Front de Gauche aux syndicalistes du SNEP – FSU

C'est avec un vif intérêt que nous répondons à vos dix propositions pour rendre le sport émancipateur. Nous vous remercions également de votre invitation au colloque « Sport de demain, enjeu citoyen » où Séverine Peter a présenté les propositions du Front de gauche. Vous les trouverez ci-jointes dans notre document *"une nouvelle ambition pour le sport français : l'humain d'abord!"*. Ce document est le résultat d'un travail de concertation avec les acteurs du mouvement sportif et des auditions de la commission sport du PCF présidées par Nicolas Bonnet, dont celle de la direction nationale du SNEP-FSU. Nos propositions sont mises en débat lors des assemblées citoyennes que nous organisons dans toutes les régions de France auxquelles vos syndiqués sont invités.

Nous constatons que notre programme *l'Humain d'abord*, fait écho à vos exigences. Pour le Front de Gauche, la pratique du sport doit être au service de l'humain et non du marché et nous créerons les conditions nécessaires pour que toutes et tous puissent accéder à une culture sportive libérée de toute domination. Comme vous le savez, le corps a toujours été un enjeu de domination et d'exploitation. Les doctrines d'oppression commencent toutes par la négation ou le contrôle des corps. Contrôler le corps c'est déjà commencer à contrôler la société. Le camp de l'émancipation que nous représentons, va devoir commencer par rendre efficient le droit à maîtriser son corps et à l'accomplir dans toutes les dimensions du potentiel physique humain avec cette idée que plus cet accomplissement se réalisera plus ce sera une oeuvre de liberté qui se diffusera dans toute la société.

Nous avons un intérêt à ce que le sport se développe car il est source d'émancipation et nous serons les seuls à dire que le corps n'a pas à se justifier à s'accomplir pour des raisons de cohésion sociale ou de santé publique. Nous affirmons que le développement du sport est impensable sans une EPS développée et un sport scolaire bien implanté dans tous les établissements scolaires. Les horaires, doivent être améliorés à tous les niveaux de la scolarité obligatoire mais aussi dans l'enseignement supérieur, les équipements nécessaires, les recrutements d'enseignants d'EPS, la garantie d'animation du sport scolaire, sont les piliers structurant les pratiques volontaires civiles et pour lesquels nous nous engageons à prendre toutes les mesures nécessaires.

Pour rendre le sport émancipateur, pour le libérer de toutes formes d'exploitation, la priorité pour le candidat du Front de Gauche sera de « dé-financiariser » le sport dans une situation tellement dégradée que les méthodes ordinaires ne suffiront pas. L'ampleur des dégâts de l'argent dans le sport est considérable, il faudra éradiquer la corruption qui est devenue un problème gigantesque qui pourrit le sport de l'intérieur. Nous avons une série de propositions pour cela : l'interdiction de la cotation en bourse, l'interdiction des paris sportifs en ligne, des salaires plafonds pour les sportifs professionnels avec un écart de 1 à 20 ou encore la création d'une taxe sur les équipementiers. Mais avant tout, pour rendre le sport émancipateur, notre programme propose d'engager six ruptures pour une alternative à la marchandisation du sport :

1. **Le sport n'est pas une marchandise, c'est un droit !**

La spécificité du sport comme activité créatrice de l'être humain doit être réaffirmée, nous devons sortir définitivement le sport des logiques de la concurrence marchande par une nouvelle loi cadre renforçant le service public du sport.

2. **Le sport ne peut pas se réduire à un instrument des politiques de cohésion sociale ou de promotion de la santé**

Le sport ne doit pas être dilué dans la cohésion sociale ou dans la santé publique. Sa démocratisation exige une politique nationale qui s'adresse à toute la population et à tous les niveaux de pratique.Comme toute activité culturelle, le sport doit rester un outil d'éducation, de libération, permettant à chacun(e) de développer ses capacités inventives et créatrices, sa liberté. Nous défendons une politique sportive qui permette à toutes et tous d'atteindre le plus haut niveau possible d'accomplissement de soi.

3. **La vie associative doit être un des piliers fondamentaux du modèle sportif français**

La vie associative est un pilier essentiel de l'organisation du sport en France. Les clubs constituent autant d'espaces de formation citoyenne. Elle doit être préservée de toutes dérives et concurrences commerciales et soutenue au regard d'objectifs éducatifs et démocratiques par une intervention publique forte et une valorisation du bénévolat. Nous nous engageons à lui redonner toute sa place dans un service public du sport rénové et proposons d'inscrire l'encouragement de l'engagement associatif dans la constitution de la 6ème République en insistant sur la représentation des associations dans toutes les instances de concertation à tous les échelons de la vie démocratique.

4. **La démocratie doit devenir constitutive de la vie sportive**

L'objectif de citoyenneté passe par la démocratisation et la maîtrise collective des structures d'organisation et de gestion du sport (clubs, fédérations, comités olympiques et sportifs, services publics, entreprises…). L'avenir du modèle sportif français mérite un grand débat démocratique, avec les hommes et les femmes du mouvement sportif, avec les parlementaires, avec les élu-e-s locaux, avec les partenaires sociaux concernés.

5. **Promouvoir une nouvelle éthique**

Le sport professionnel, ses manifestations et leur traitement médiatique (championnats, spectacles, événements sportifs nationaux et internationaux), le recrutement des jeunes et leur charge de travail, l'appel aux joueurs étrangers doivent viser des objectifs humanistes de progrès pour toutes et tous. L'ensemble des richesses créées par la haute performance

sportive, qu'elles soient culturelles, économiques ou technologiques doivent participer au développement du sport pour l'ensemble de la population.

6. **L'Europe doit être un territoire déterminant pour défendre la spécificité éducative du sport et lutter contre sa marchandisation**

L'arrêt Bosman en 1995 et l'orientation libérale de l'Union européenne ont accru le caractère marchand et dénationalisé du spectacle sportif ainsi que la privatisation des services sportifs. S'affranchir du traité de Lisbonne sera indispensable pour préserver le sport de la marchandisation et construire une autre politique sportive européenne.
C'est à partir de ces six ruptures que nous vous proposons de répondre à vos 10 propositions.

Nos engagements sur l'éducation physique et sportive et le sport scolaire

Nous considérons que l'égalité d'accès à toutes les pratiques sportives passe d'abord par l'école avec l'enseignement de l'EPS et le sport scolaire. L'accès de toutes et tous aux activités physiques et sportives commence à l'école. L'Education nationale doit garantir un enseignement obligatoire minimum de 3h à 5h d'EPS de la maternelle à l'université en insistant sur le niveau de formation et les contenus. Cela implique une augmentation significative du nombre d'enseignants d'EPS par un grand plan national de recrutement et la formation des professeurs des écoles au cours des prochaines années. Nous soutiendrons le développement d'installations sportives adaptées à l'EPS sur le lieu de l'enseignement ou à proximité, gérées par les collectivités et ouvertes aux associations sportives locales. De même, les associations sportives scolaires et universitaires, fédérée par l'USEP, l'UNSS ou la FFSU, seront fortement soutenues pour leur fonctionnement dans chaque établissement.

Nous proposons d'agir tout de suite pour :

- Recruter dans l'éducation nationale 2000 professeurs d'EPS par an jusqu'à ce que les 3 à 5 heures d'EPS obligatoires soient garanties pour tous les élèves scolarisés du collège à l'université ;
- Augmenter les options au lycée et la création d'une filière sport en lycée professionnel et en apprentissage ;
- Garantir au moins 4h d'EPS obligatoires à l'école primaire et à l'école maternelle ;
- Renforcer la formation en EPS des professeurs des écoles sur les disciplines fondamentales ;
- Garantir un(e) conseiller(e) pédagogique EPS par circonscription et un(e) coordonnateur (trice) EPS par école. Garantir des crédits fléchés pour le matériel sportif nécessaire par école ;
- Développer le sport scolaire avec la création d'une association sportive dans chaque établissement scolaire de l'école primaire à l'université affiliée à l'USEP, l'UNSS ou la FFSU avec forfait de 3h, pour tous les enseignants institué par décret. Obligation de libérer les cours et les créneaux dans les établissements le mercredi après-midi pour le sport scolaire et le jeudi après-midi pour le sport universitaire. Maintien des postes de cadres USEP, UNSS et FFSU et retour à leur mise à disposition.

- Valoriser le sport scolaire dans les médias à travers une grande campagne de communication ;
- Développer et valoriser l'enseignement de l'EPS à l'université par une unité d'enseignement obligatoire inscrite dans l'emploi du temps de l'étudiant sur au moins un des six semestres du cycle licence et l'offre systématique d'une unité d'enseignement facultative dans chaque filière tout au long du cursus. Augmenter les budgets des Services Universitaires des APS (SUAPS) pour élargir l'offre des activités sportives universitaires.

Nos réponses à vos 10 propositions sur le sport :

1. Première proposition

Nous partageons votre première proposition que l'État assume la responsabilité d'organiser le développement de toutes les formes et tous les cadres de pratique. Nous considérons que le service public est la garantie du droit d'accès au sport pour toutes et tous. Le premier objectif du Front de Gauche est de sortir définitivement le sport des logiques de marché, de concurrence et de marchandisation. Nous déclarerons le sport comme un bien public justifiant une mission de service public.

Nous proposons d'agir tout de suite pour :

- Adopter une loi cadre sur le sport réaffirmant l'unicité du sport, définissant les principes de l'action publique et reconnaissant le rôle de chaque collectivité et du mouvement sportif dans cette action. L'objectif de cette loi est de redonner les moyens à l'Education nationale, aux collectivités territoriales, aux services déconcentrés du Ministère des sports et aux associations sportives d'assumer pleinement leurs missions de service public ;
- Redonner les moyens nécessaires à un ministère des sports de plein exercice avec ses services déconcentrés et ses établissements publics pour qu'ils réalisent leurs missions sur l'ensemble du territoire ;
- Augmenter le recrutement de professeurs de sport ;
- Rétablir au moins un CREPS par région. Nous développerons leurs actions, en lien avec les universités, pour la formation des bénévoles et des métiers du sport, les pôles espoirs et le soutien au sport régional ;
- Maintenir la compétence générale pour toutes les collectivités territoriales afin de permettre le financement croisé des installations sportives. La réforme des collectivités territoriales telle qu'elle a été votée avec l'absence de clarification sur les compétences et sur les moyens sera abrogée et une nouvelle loi de décentralisation tenant compte des enjeux du sport sera débattue ;
- Augmenter le nombre de cadres territoriaux du sport ;
- Renforcer les moyens humains et financiers nécessaires aux fédérations sportives et au CNOSF pour assurer leurs missions de service public ;
- Assurer la diffusion des compétitions sportives dans lesquelles la France est représentée par le service public de radio, télévision et numérique, en garantissant l'équité entre les différentes disciplines.

2. Seconde proposition

Nous partageons votre volonté de retrouver un budget ambitieux nécessaire au développement du sport, de l'enseignement de l'EPS. Le budget national consacré au sport n'a jamais dépassé les 0,2% du budget national avec une prédominance de fonds extra budgétaires qui dépendent à 80% du financement de la Française des Jeux. C'est pourquoi nous proposerons de financer le sport de manière plus équitable avec un budget de l'Etat consacré aux activités physiques et sportives qui soit dès à présent doublé, puis d'évoluer vers 1% du budget de l'Etat, en fin de mandature, hors crédits extra budgétaires. Nous augmenterons significativement la « taxe Buffet » sur les droits de diffusion des manifestations sportives à la télévision. Enfin, ce budget sera abondé par la création d'un prélèvement sur les capitaux financiers issus de la commercialisation des produits sportifs.

3. Troisième proposition

Nous partageons votre troisième proposition et nous engagerons, avec les collectivités territoriales, un plan national pour le développement des installations sportives institué par une nouvelle loi de financement et la création d'un fonds national destiné à aider les collectivités territoriales à financer les rénovations et nouvelles réalisations. Elle s'appuiera sur des schémas de cohérence territoriaux ainsi qu'un schéma directeur de cohérence nationale qui prendront en compte les besoins en équipements et aménagements d'espaces naturels indispensables au développement de toutes les disciplines et de tous les niveaux de pratiques. Les carences en équipements sportifs pour les pratiquants non licenciés, ou auto-organisés seront également diagnostiquées. Il s'agira de développer l'accès aux espaces de pratiques urbaines et de pleine nature (halles des sports, plaines de jeux, bases de loisirs, pistes de jogging, pistes cyclables, parcours de remise en forme, chemins de randonnées, terrains de boules, roller parc, etc…).
L'essentiel des dépenses publiques engagées ces dernières années ont visé à améliorer la sécurité et le standing pour offrir confort et luxe, ou à transformer les stades en parcs d'attraction pour inciter à consommer toujours plus. Or, les infrastructures doivent être conçues pour répondre aux besoins de la population et non pour être seulement rentables. Au même titre que le patrimoine culturel, les équipements sportifs représentent un patrimoine commun. Ils constituent un lieu de vie et de pratique sportive qui doit être accessible à toutes et tous. L'investissement doit être au service d'une conception ne se limitant pas au spectacle, mais contribuant à la formation des espoirs, permettant l'accueil d'une diversité de disciplines et de pratiquants, et favorisant notamment la pratique des femmes, des amateurs et des scolaires.

Nous proposons d'agir tout de suite pour :

- Privilégier des modes de financement et de gestion publics ;
- Favoriser les partenariats État/collectivités territoriales en maintenant et encourageant les financements croisés à tous les niveaux du territoire ;
- Mettre fin à tous les partenariats public/privé et au « Naming » et développer les sociétés coopératives d'intérêts collectifs ;
- Repenser les grands stades et les grandes salles dans le cadre d'un réseau national d'équipements publics diversifiés et complémentaires pour satisfaire tous les besoins à tous les niveaux de pratique ;

- Débattre publiquement des critères de rénovation et de construction dans le cadre d'instances de concertation territoriales ;
- Prioriser l'accès aux scolaires et aux associations sportives, et veiller à l'accessibilité aux personnes handicapées et aux personnes âgées ;
- Garantir la maîtrise publique des équipements pour permettre d'associer les citoyens à leur gestion et animation. Cette maîtrise devra garantir la juste répartition des recettes générées lors des grandes manifestations. Ces recettes alimenteront un fonds spécial, conçu sur le modèle du Fonds Sastre créé en 1998 à l'occasion de la Coupe du monde de football organisée en France pour soutenir la vie associative et les pratiques amateurs.

4. Quatrième proposition

Nous partageons le constat que la formation des éducateurs et éducatrices sportifs doit être améliorée, leur qualification plus élevée. Nous proposons d'engager un plan national pour développer l'emploi et la valorisation des métiers du sport dans le cadre d'un service public rénové offrant des débouchés dans l'Éducation nationale, le Ministère des sports, les collectivités territoriales, les associations sportives et l'industrie du sport.

Nous proposons d'agir tout de suite pour :

- Réinstaller au sein du service public l'ensemble des formations du champ sportif et la recherche en sciences du sport qui ont été externalisées vers la sphère privée ;
- Harmoniser le système de formation et des qualifications entre les filières universitaires et sportives et aller progressivement vers un système unique des formations aux métiers du sport sous la double tutelle des Ministères des sports et de l'enseignement supérieur, avec différents niveaux de qualification de 1 à 5 conduisant à la délivrance de la carte professionnelle. Ce dispositif s'appuiera sur un réseau national de formation aux métiers du sport mis en œuvre dans les établissements du ministère chargé des sports et à l'université dans la filière STAPS ;
- Renforcer la filière d'éducateurs sportifs de la fonction publique territoriale afin de garantir un service public du sport local ;
- Développer une recherche publique en sciences du sport et de l'éducation physique (Sciences Humaines et Sociales, Sciences de la Vie et de la Santé, Sciences de l'intervention) qui irrigue les formations en STAPS ;
- Ouvrir un débat pour améliorer la convention collective nationale du sport afin de garantir une réelle reconnaissance de tous les métiers relevant des activités physiques et sportives. L'objectif est de garantir la sécurité de l'emploi, du déroulement de carrière, de la formation et de la retraite des sportifs professionnels et des éducateurs sportifs.

5. Cinquième proposition

Nous partageons l'idée de rétablir un CREPS par région. Leurs missions seront élargies, la formation sera développée, l'encadrement et le suivi du haut niveau confortés, le soutien au sport pour tous sera soutenu. Nous développerons leur action en lien avec les universités et l'intervention des Régions sera discutée dans le cadre de la clarification des compétences et des moyens des collectivités territoriales.

6. Sixième proposition

Nous considérons que la vie associative joue un rôle essentiel d'éducation populaire et d'émancipation de la personne. Seule une politique nationale affirmée de formation, de valorisation et de soutien aux associations et au bénévolat sera garante de sa pérennité.
L'engagement bénévole ne doit pas être un luxe. Or, cet engagement dépend des conditions de vie et notamment de deux facteurs : la disponibilité en temps et le niveau de vie permettant de s'épanouir dans une activité sociale désintéressée. En conséquence, la vie associative et l'engagement bénévole seront soutenus au regard d'objectifs éducatif et démocratique, les préservant de toutes dérives commerciales.

Nous proposons d'agir tout de suite pour :

- Adopter une loi cadre sur la vie associative valorisant l'engagement des bénévoles afin de leur garantir le temps et la formation adéquats pour se consacrer à la vie de leur association. L'activité bénévole pourra être intégrée dans la valorisation du cursus scolaire, des droits à la retraite, faire l'objet de validation des acquis de l'expérience (VAE) ou être intégrée au droit individuel à la formation (DIF) représentant 20 heures par an ;
- Garantir la représentation des associations dans toutes les instances de concertation à tous les échelons de vie démocratique et inscrire le droit à l'engagement associatif dans la constitution de la 6ème république ;
- Engager un plan national de soutien aux clubs pour encourager le développement de toutes les activités physiques et sportives pour toutes et tous, qu'elles soient compétitives ou non ;
- Relancer l'aide aux familles les plus démunies pour l'accès aux activités physiques et sportives. Le coût de la pratique sportive (licence, accès aux installations, équipements...etc.) doit être indexé sur le revenu familial pour qu'il ne soit pas un frein à la pratique. La pratique des étudiants, chômeurs et personnes sans revenus doit être aidée ;
- Définir un cadre réglementaire permettant le soutien aux associations sportives en entreprise, en renforçant la loi sur le fonctionnement des comités d'entreprises : vers une participation financière de l'entreprise correspondant à la masse salariale et aux plus-values financières dégagées par les entreprises à forte valeur ajoutée et faible masse salariale ;
- Développer les groupements d'intérêt économique ou les groupements d'employeurs pour l'embauche et la gestion des salariés des associations ainsi que les centres de ressources locaux d'aide à la vie associative et aux bénévoles.

7 et 8. Septième et huitième proposition

Le gouvernement a supprimé en 2008 par décret le Conseil National des Activités Physiques et Sportives concrétisé en 2001 par Marie George Buffet. Il a créé en 2012 une nouvelle instance appelée « Conférence nationale du sport », bien en deçà des exigences de démocratie et des enjeux du sport français, se réduisant à quatre composantes avec une sur représentation patronale, et l'absence notoire d'une partie des pratiquants, des organisations syndicales, des chercheurs et du monde de l'éducation physique. Or le CNAPS garantissait une consultation permanente sur des enjeux identifiés et émettait son avis sur tous les projets de Loi concernant

le sport. Le CNAPS était doté par l'Etat de personnels, d'un budget de fonctionnement et de locaux pour la réalisation de ses missions.

Nous proposons d'agir tout de suite pour :

- Organiser des Assises nationales du sport sur l'ensemble du territoire afin de remettre en place une instance conçue sur le modèle du CNAPS ;
- Instaurer une concertation annuelle permanente avec le mouvement sportif dans sa plus large expression à chaque échelon du territoire, qui s'appuiera sur le mouvement national des offices municipaux des sports. Ces instances de concertation, de réflexion et d'évaluation feront des propositions d'actions en matière de politiques sportives, lesquelles pourraient aboutir à la création ou au développement de commissions thématiques relatives aux missions propres à chaque territoire, ainsi que des observatoires régionaux du sport permettant de diagnostiquer les problématiques territoriales ;
- Renforcer la démocratie au sein du mouvement sportif.

9. Réponse à votre neuvième proposition

L'actualité du sport business a rattrapé le gouvernement au cours de la dernière Coupe du monde de football ou encore avec les salaires indécents des footballeurs professionnels et les affaires de dopage. Si certaines pratiques répréhensibles se sont développées ces dernières années, c'est d'abord du fait des choix politiques qui ont soutenu la marchandisation du sport.
Le Front de Gauche porte une autre conception de la compétition sportive qui s'inscrit dans le respect de règles communes et de ses partenaires autant que de ses adversaires. Nous défendons un sport respectueux de l'être humain, qui soit porteur d'une éthique et de valeurs de solidarité. En offrant à chacune et chacun l'occasion d'expérimenter et de repousser ses limites personnelles, le jeu peut ainsi être un facteur de progrès individuel et collectif et contribuer à construire de véritables solidarités, à condition qu'il ne soit pas écrasé par l'enjeu. La haute performance sportive sera soutenue comme un élément essentiel de création de richesses, qu'elles soient culturelles, économiques ou technologiques… Ces richesses doivent être mises au service du développement du sport pour toutes et tous. La pratique du sport professionnel devra viser des objectifs humanistes, d'éducation, de progrès pour toutes et tous.

Nous proposons d'agir tout de suite pour :

- Réaffirmer l'exemplarité d'un sport d'excellence porteur de valeurs éducatives ;
- Soutenir le sport de haut niveau non professionnel et l'activité handisport ;
- Faire de la lutte contre la violence, la corruption et les discriminations, une priorité nationale avec une déclinaison dans chaque territoire ;
- Mettre en place un cahier des charges pour les organismes d'information et les médias, qui permette de valoriser un sport respectueux de l'être humain porteur d'une éthique et de valeurs éducatives condamnant toutes formes de tricherie, de dopage, de violence, de corruption et de discriminations (racisme, homophobie, xénophobie, sexisme, etc.) ;
- Abroger la Loi sur l'ouverture au marché des paris sportifs en ligne ;
- Encadrer de manière stricte l'activité et les rémunérations des agents sportifs et limiter les transferts qui ont transformé les sportifs en véritables marchandises.

- Sécuriser le parcours des sportifs professionnels, de la formation à la reconversion et instaurer un salaire minimum et un salaire maximum ;
- Créer un fond de solidarité, abondé par les clubs professionnels, pour la reconversion des jeunes en cas d'échecs en centre de formation et des joueurs sans contrats ou en fin de carrière ;
- Favoriser l'accès aux équipes professionnelles de jeunes sportifs issus des centres de formation ;
- Refuser toutes formes de défiscalisation et de réduction de cotisations sociales sur les revenus des sportifs professionnels ;
- Interdire la cotation en bourse des clubs professionnels et limiter les investissements privés ;

10. Réponse à votre dixième proposition

Nous nous engagerons à mettre en débat une nouvelle loi d'orientation et une réflexion sur l'échelon européen est nécessaire. L'Europe doit être un territoire déterminant pour défendre la spécificité éducative du sport et lutter contre sa marchandisation. Malgré une reconnaissance de la dimension sociale et éducative du sport, le traité de Lisbonne impose de fait la libre concurrence et la destruction des services publics en Europe, y compris dans le domaine des activités physiques et sportives. Dans les systèmes scolaires européens, une externalisation de l'EPS au profit d'un « sport à l'école » dans la tradition anglo-saxonne s'instaure progressivement. L'objectif est double : ne conserver que les matières scolaires jugées « utiles » pour l'économie et abandonner à la discrétion du mouvement sportif l'éducation par le sport, au détriment d'une éducation physique et sportive obligatoire pour toutes et tous. S'affranchir du traité de Lisbonne sera indispensable pour préserver le sport de la marchandisation et construire une autre politique sportive européenne
Nous considérons que l'unité, dans le cadre républicain, passe par la reconnaissance à égalité de toutes les formes de pratiques et des motivations sur lesquelles elles reposent. Nous constatons de plus en plus que les activités physiques et sportives ne se pratiquent pas uniquement en club. Les pratiques sportives auto-organisées dans l'espace public sont nombreuses et recouvrent différentes formes : pratique urbaines, de pleine nature, traditionnelles, de jeux, solitaires ou en groupe. Ces pratiques constituent autant le reflet de la société contemporaine, qu'une contribution à son évolution. Elles interrogent à ce titre le mouvement sportif et les politiques sportives publiques.

Nous proposons d'agir tout de suite pour :

- Garantir cette reconnaissance et la complémentarité des pratiques par une nouvelle loi cadre ;
- Garantir la mutualisation des moyens et la solidarité financière entre le sport professionnel et le sport amateur ;
- Garantir un modèle sportif fédéral fondé sur le principe de l'ouverture de la compétition à tous, petits et grands clubs, riches ou moins riches. Nous nous opposerons à la création de tout championnat professionnel fermé.
- Engager un chantier de réflexion sur les pratiques auto-organisées qui s'inscrira dans la volonté d'offrir un service public du sport pour toutes et tous à travers l'aménagement et l'animation du territoire, en concertation avec le mouvement sportif et les collectivités territoriales.

Autre proposition sur la laïcité et les pratiques des femmes

Nous engagerons une politique sportive qui réaffirme la laïcité et la mixité dans les espaces publics et développer les pratiques des femmes. Si les femmes sont plus nombreuses à pratiquer une activité physique et sportive, les inégalités entre les sexes et les stéréotypes de genre persistent. Les femmes restent cantonnées à certaines pratiques et exclues d'autres considérées comme « trop viriles ». Or, cette ségrégation n'est pas l'effet d'une différence de goûts « naturels », mais le produit de nombreux facteurs sociaux, politiques, institutionnels et religieux. La culture sportive, au sens du projet émancipateur que lui donne le Front de Gauche, n'est compatible avec aucune soumission qu'elle soit liée à une tradition ou à des pratiques de domination masculine. La féminisation de la pratique des disciplines considérées comme « masculines » sera encouragée et un accès mixte aux équipements sportifs sera garanti. Il s'agit enfin de promouvoir une meilleure représentation des femmes dans le monde sportif. Représentation dans les instances dirigeantes du mouvement sportif mais aussi représentation des pratiques féminines dans les médias. En dépit de leurs performances de premier rang mondial, les matchs des équipes de France de football ou de handball ont été très insuffisamment retransmis.

Nous proposons d'agir tout de suite pour :

- Réaffirmer les principes de laïcité et mixité dans les équipements sportifs et dans les compétitions ;
- Instaurer la proportionnalité dans les instances nationales, la part des femmes doit y refléter celle des licenciées ;
- Ouvrir un chantier national avec les fédérations sportives pour le développement des rencontres mixtes, des pratiques émergentes dans toutes les disciplines et à tous les niveaux de pratique. Nous prendrons en compte la diversité des motifs d'agir, l'évolution des règlements et des formes de rencontres (compétitives ou non) ;
- Modifier la Loi sur les retransmissions télévisées pour que les manifestations sportives féminines soient traitées de la même manière que les manifestations sportives masculines ;
- Instaurer l'égalité de salaire entre les sportives et sportifs professionnels d'une même discipline ;
- Promouvoir le développement de lieux de concertation au niveau local pour assurer un partage équitable des installations sportives, sans hiérarchie liée au niveau de pratique, sans discrimination de sexe ou d'âge ;
- Garantir au sein de la formation initiale et continue des enseignant(es), des contenus spécifiques sur la question de l'égalité garçons / filles en général, et en EPS en particulier ;
- Défendre auprès des instances internationales l'obligation d'avoir des athlètes féminines dans les délégations olympiques pour chaque sport représenté.